



DÉCISION

DANS L'AFFAIRE d'une enquête sur la prévision des recettes et des charges de la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB en vertu de l'article 24 de la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*.

Le 21 mai 2008

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DÉCISION

Le ministre de l'Énergie a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick d'enquêter sur les recettes et des charges présentées par Distribution et service à la clientèle Énergie NB, en vertu de l'article 24 (1) de la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*.

Dans le cadre de cette enquête, la Commission a mis sur pied un processus relatif à la participation du public, au cours duquel les participants pouvaient soumettre à Distribution et service à la clientèle Énergie NB des questions écrites relatives à l'enquête.

J.D. Irving Limited (« JDI ») s'est inscrit comme participant et il a soumis la question suivante à Distribution et service à la clientèle Énergie NB :

Question : À la page 2 de l'annexe « D », l'état des résultats cumulé présente 5 mois de recettes actuelles et 7 mois de recettes prévues. À la page 1 de l'annexe « D », la dernière ligne indique que le Conseil d'administration reçoit une mise à jour trimestrielle. Puisque l'exercice financier d'Énergie NB est terminé, veuillez nous remettre les états financiers les plus récents pour le groupe d'entreprises Énergie NB.

Distribution et service à la clientèle Énergie NB a répondu ce qui suit :

Réponse : L'information demandée n'est pas disponible actuellement.

Conformément au processus établi par la Commission, JDI a informé la Commission par écrit qu'il jugeait la réponse incomplète. Distribution et service à la clientèle Énergie NB a répondu en partie à l'objection de JDI en indiquant qu'« en raison des contraintes occasionnées par la révision tarifaire, la comptabilité, les rapports et la vérification ont dû être reportés et que, par conséquent : les états financiers ne sont pas disponibles actuellement ».

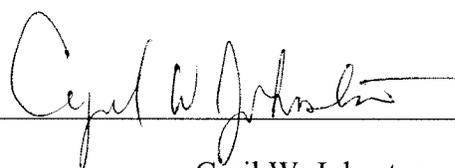
La Commission a étudié la question soumise, la réponse ainsi que les communications écrites de JDI et de Distribution et service à la clientèle Énergie NB. La Commission est d'avis que Distribution et service à la clientèle Énergie NB aurait pu comprendre que la question de JDI portait sur les états financiers à la fin de l'exercice étant donné qu'on y indiquait que « l'exercice financier d'Énergie NB est terminé ». En fait, la question ne cherchait pas expressément à obtenir les états financiers à la fin de l'exercice ; elle cherchait plutôt à obtenir les états financiers les plus récents du groupe d'entreprises Énergie NB.

La Commission demande à Distribution et service à la clientèle Énergie NB de soumettre sans délai les états financiers les plus récents du groupe d'entreprises Énergie NB. Si ces états financiers ont déjà été déposés, la Commission demande à Distribution et service à la clientèle Énergie NB de bien vouloir le confirmer et d'indiquer aux participants dans quel document de Distribution et service à la clientèle Énergie NB ils peuvent trouver ces états.

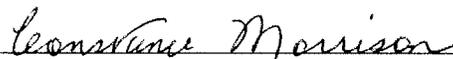
Fait dans la ville de Saint John (Nouveau-Brunswick), ce 21^e jour de mai 2008.



Raymond Gorman, c.r., président



Cyril W. Johnston, vice-président



Constance Morrison, membre